

République Française

DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES en PROVENCE**

**Nombre de membres
afférents au Conseil
Municipal : 15**

En exercice : 15

**Qui ont pris part à la
délibération**

Présents : 10

Procurations : 2

Absents : 3

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 21/11/2025.....

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq , le vingt du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean Claude CASTEL, Maire.

PRESENTS : Mmes ARNEL H, LAUGA-CROZE C, LE GENDRE M,

LOMBINO S, PALLA O, ROUSSEAU C,

Mrs CASTEL JC, FIGUIÈRE S, LAMAZÈRE G, RAMIREZ JP,

PROCURATIONS : AMIGONI A à ROUSSEAU C, MIOLA JL à PALLA O

ABSENTS : DELSAUT A, MARELLI S,

ABSENTS EXCUSES : PIERRISNARD P,

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUSSEAU C

Date de la convocation du Conseil Municipal : Le 14/11/2025

Délibération n°2025.59 : Demande de défrichement parcelle D 653 au Picarel

Monsieur le maire rappelle que la commune a signé une convention dans le cadre du projet d'occupation privative du domaine public avec la société Phoenix France infrastructures 3 pour installer et exploiter une station radioélectrique.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de déposer à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt une demande de défrichement concernant la parcelle suivante :

Désignation : Chemin du Picarel 04220 Corbières-en-Provence

Référence cadastrale : D 653

Contenance : environ 40m²

Pour se faire il y a lieu de donner mandat à la société Phoenix France infrastructures 3 pour déposer cette demande d'autorisation de défrichement sur ladite parcelle.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (12 POUR dont 2 PROCURATIONS), lors de la séance du 20/11/ 2025 :

- APPROUVE la décision de déposer une demande de défrichement au service compétent ;
- AUTORISE M. le maire à mandater l'entreprise pour cette demande.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.

LE MAIRE
JEAN CLAUDE CASTEL

